

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 16 décembre 2021

Date de convocation : 6 décembre 2021
Date d'affichage : 6 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Geneviève JEAN à Karine MOURET, Gregory RISBOURG à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Pierre AUZOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Samantha KHALIZOFF est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-125
Contrat d'Objectif Territorial - ADEME

Rapporteur : Catherine Serra

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération n°2021-001 du 28 janvier 2021 approuvant le PCAET,

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial le 28 janvier 2021.

Le projet de COTELUB repose sur des valeurs qui imprègnent ses actions pour les 20 prochaines années. Une solidarité affirmée au travers d'une répartition juste, équitable et équilibrée des services et infrastructures sur l'ensemble du territoire. Un respect de l'environnement et des populations au travers de choix économiques et écologiques tournés vers la résilience, la valorisation des ressources locales et le soutien à une économie faisant la part belle aux circuits courts. Une mobilité adaptée et adaptable pensée pour tous les habitants en tous points du territoire au travers d'un maillage et une diversification des modes de transports alternatifs, connectés autours d'axes majeurs facilitant l'accès aux points reculés du territoire et vers les intercommunalités voisines.

Ces valeurs traduisent la volonté de COTELUB d'un développement de territoire maîtrisé, harmonieux et équilibré visant à préserver et valoriser un territoire d'exception soutenu par un nom à portée évocatrice et sollicitant l'imaginaire : le Luberon bordé par la Durance. Les politiques soutenues par la communauté de communes visent à préserver cet écrin de nature reçu en héritage, en donnant pour objectifs dans les années à venir d'équilibrer les services sur l'ensemble des communes du territoire.

Dans ce cadre, COTELUB souhaite lancer un contrat d'objectifs territorial à l'échelle du territoire.

Pour ce faire, COTELUB a demandé et obtenu une subvention auprès de l'ADEME. Cette subvention fait l'objet d'une convention de financement, qui détermine un montant maximum de 350 000 €.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de financement avec l'ADEME,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement avec l'ADEME,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de financement avec l'ADEME,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement avec l'ADEME,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 39 voix POUR - Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

